

DÉCLARATION DE L'UNION DÉMOCRATIQUE RWANDAISE EN FAVEUR D'UN RETOUR RAPIDE À LA DÉMOCRATIE, À LA PAIX ET AU PROGRÈS

1 DE LA SITUATION ACTUELLE

Notre pays, le Rwanda traverse une période critique, sans doute la plus critique de son histoire moderne. Il doit affronter et résoudre simultanément de multiples problèmes cruciaux qui menacent son existence comme Etat indépendant et souverain et qui mettent en jeu la survie de sa population. Les ravages de la guerre, les affres des troubles civils et des génocides, le regain de l'ethnisme et du régionalismes, le culte de l'impunité du crime, la restauration d'un régime autocratique et d'un Etat Policier, l'existence de plus de deux millions de réfugiés politiques, la poursuite des massacres et des violations généralisées des droits de la personne, constituent autant d'appréhensions et d'inquiétudes quant à l'avenir de notre pas et de notre peuple.

Il est du devoir de tout rwandais conscient de ses responsabilités et de la gravité de la situation, de se mobiliser en vue d'arrêter la marche effrénée vers l'autodestruction totale de notre pays. Ainsi la classe politique rwandaise, la société civile, les hommes et les femmes de bonne volonté sont appelée à surmonter leur peur et à s'engager corps et âme dans le noble combat que mènent les Démocrates rwandais contre la restauration de la dictature et la poursuite de la guerre, pour la Démocratie, pour la Paix, et pour le Progrès social.

2. DE LA GUERRE

La guerre déclenchée par le Front patriotique Rwandais – FPR Inkotanyi – le 1^{er} Octobre 1990, avait pour objectif avoué la démocratisation de la vie politique rwandaise et le retour des réfugiés rwandais dans leur pays. Quoique opposés par principe au recours à la lutte armée pour faire valoir ses droits, les forces politiques démocratiques et progressistes ont appuyé sans ambages ces objectifs et se sont investis dans la recherche d'une solution négociée à ce conflit.

Mais il y a avait aussi, un objectif caché, et inavoué comme la suite des événements allait le confirmer. Cette guerre fratricide, coûteuse et meurtrière procédait d'une farouche volonté de conquête du pouvoir par une organisation politico-militaire, le FPR en l'occurrence, rompue aux technique de la guérilla et de la guerre médiatique et décidée à instaurer en régime pseudo nationaliste, et revanchard au Rwanda.

Les forces politiques d'opposition démocratique, dans leur majorité, ainsi que la société civile, ont combattu cet objectif insensé et rétrograde. Ils estimaient à juste titre qu'une telle approche n'apportait aucune solution satisfaisante ni durable au conflit rwandais. Il s'agissait de remplacer une dictature par une autre et partant de pérenniser les souffrance du peuple rwandais et de maintenir le Rwanda dans un sous développement moral et politique.

De son côté l'ancien régime n'a pas saisi l'enjeu réel de la guerre ni la détermination des combattants du FPR. D'où une stratégie autodestructrice d e recours aux vieux démons de l'ethnisme et du régionalisme, débouchant sur les massacres inter ethniques et le génocide des Tutsi.

De la sorte il fournissait au FPR Inkotanyi des justificatifs à son entreprise désastreuse d'instauration d'un régime autocratique et d'un Etat Policier n'ayant d'autre légitimité que la victoire militaire, c'est-à-dire la primauté de la force sur le droit.

3. DE L'ETHNISME ET DU REGIONALISME

L'ethnisme et le régionalisme constituent les vices capitaux de la vie politique rwandaise et bloquent son évolution vers la démocratie pluraliste et l'Etat de Droit. La revitalisation et l'utilisation éhontée des clivages ethniques et régionalistes à des fins politiques procède d'un subterfuge utilisé par les tenants d'un pouvoir autocritique et dictatorial pour se maintenir au pouvoir ou pour y accéder.

De la sorte il s'agit d'une manipulation de la population en vue d'écarter les forces démocratiques et progressistes de la gestion du pays. Comme ces vieux démons sont à la base du désastre actuel que vit le Rwanda, il faut les comprendre pour mieux les combattre.

Concernant les ethnies, certains universitaires contestent la valeur scientifique des ethnies rwandaises dans la mesure où les Bahutu, les Batutsi et les Batwa occupent indistinctement le même territoire, parlent la même langue, pratiquent la même religion et se prévalent d'une même culture.

Cependant les analystes politiques et les politiciens avisés ne peuvent ignorer les terribles réalités sociologiques qui ont comme acteurs les deux communautés rwandaises désignées sous les vocables de Bahutu et de Batutsi. Il s'agit sans doute d'atavismes sociaux, qui remontent à la surface.

De même les historiens sérieux ne peuvent se satisfaire de théories révisionnistes à la mode pour occulter les conflits inter ethniques et inter claniques qui ont marqué l'histoire ancienne et moderne du Rwanda et qui ont servi d'instrument d'accaparement et de gestion du pouvoir. Le régime féodal exerçait un pouvoir despotique à travers des castes issues de l'ethnie tutsi et les membres de l'ethnie hutu étaient exclus de l'exercice du pouvoir et soumis à des traitements dégradants.

De même après la révolution sociale de 1959 la communauté tutsi a été exclue de l'exercice officiel du pouvoir et a dû recourir à des comportements serviles pour exercer ses droits civiques et politiques.

Les démocrates rwandais estiment qu'il faut assumer l'histoire du Rwanda dans son intégralité et admettre au moins la réalité des antagonismes politiques, sociaux basés sur ces clivages d'origine ethnique. De la sorte il sera possible de lutter en faveur d'un dépassement effectif de l'ethnisme, en faveur de l'unité et l'égalité des Rwandais, credo politique de tout démocrate sincère.

Par ailleurs il aussi éviter de travestir l'histoire du Rwanda en faisant croire que ce sont des Belges qui ont créé les ethnies rwandaises en transférant leurs différences communautaires au Rwanda et au Burundi.

Trente ans avant l'arrivée des Belges au Rwanda et au Burundi, les Allemands avaient bel et bien identifié la stratification de la société rwandaise autour des ethnies et des clans. Du reste les explications mythiques sur lesquelles le régime féodal basait sa légitimité procédait de l'ethnisme pur que d'aucuns désignent sous le vocable de nazisme tropical. Des pogroms et des assassinats politiques auxquels se livraient rituellement les monarques rwandais avaient pour cadre de référence l'appartenance ethnique et clanique. Mais l'histoire du Rwanda repose aussi sur le culte du mensonge et de la mystification qui vise à occulter les réalités sociologiques.

Comme on le sait, tous les régimes autocratiques et despotiques du Rwanda et du Burundi ont nié la réalité des ethnies pour mieux manipuler les antagonismes ethniques à des fins d'appropriation de l'Etat et de pérennisation de leur régime suivant l'adage bien connu : «Divide et imperes».

Pendant vingt ans, le régime du Président HABYALIMANA s'est aussi essayé à cet exercice, notamment à travers des divisions régionalistes.

L'ethnisme et le régionalisme procèdent donc d'une même logique et constituent des comportements déviants et caractéristiques des régimes autocratiques et dictatoriaux. Les Démocrates sérieux doivent les rejeter et les combattre énergiquement.

Pour arriver à un dépassement effectif de l'ethnisme et du régionalisme, la classe politique rwandaise doit se convaincre et accepter qu'aucune composante de la société rwandaise n'a le droit de s'approprier le pouvoir et les biens publics à son seul profit.

Tout régime de gouvernement, pour être crédible et accepté, doit s'assurer de la participation effective des diverses composantes de la société rwandaise aux institutions de l'Etat et aux organes de gestion du Pouvoir. La dérive actuelle du régime FPR dans l'ethnisme ne peut que conduire à sa ruine.

4. DES CRIMES CONTRE L'HUMANITE

Depuis le déclenchement de la guerre en octobre 1990, le Rwanda a été le théâtre de violences politiques sans nom : assassinats politiques, exécutions sommaires, massacres des populations civiles et génocide. Le nombre des victimes de guerre et des troubles civils y afférents est estimée à l'heure actuelle à deux millions de personnes, soit un quart de la population rwandaise.

Les démocrates rwandais estiment urgent et impératif de mettre fin à la culture du crime et au culte d'impunité dont jouissent les responsables politiques, militaires et administratifs dès qu'ils détiennent les leviers du pouvoir. C'est cette tradition d'impunité qui fait que de façon cyclique des pogroms se produisent au Rwanda et au Burundi et que dans ces pays, tous les régimes recourent aux assassinats politiques, aux massacres des populations civiles et à la guerre civile pour conserver le pouvoir politique ou pour y accéder.

Les démocrates rwandais estiment que la tragédie rwandaise déborde le cadre rwandais, implique et interpelle toute la communauté internationale, en particulier l'Organisation de l'Unité Africaine, l'Organisation des Nations Unies et les pays observateurs aux négociations de paix d'Arusha.

Les démocrates rwandais estiment urgent et impératif de trouver une solution à ce problème et d'instituer un tribunal international chargé de connaître et de juger ces crimes contre l'humanité commis au Rwanda depuis le déclenchement de la guerre en octobre. Ce tribunal doit travailler dans le souci de rendre justice à toutes les victimes du génocide et des massacres dans un processus de Réconciliation des Rwandais, d'édification d'un Etat de Droit et de lutte contre la culture et le culte de l'impunité.

De façon particulière et urgente ce tribunal doit se saisir des crimes ci-après :

i) La liquidation des membres de l'opposition démocratique et les massacres perpétrés par les tenants de l'ancien régime à l'encontre de l'ethnie tutsi constitue un véritable génocide qui ne peut rester impuni. Cet horrible carnage concerne et préoccupe tout le peuple rwandais. Les démocrates rwandais sont décidés à faire en sorte que pareille tragédie ne se reproduise plus jamais. Toutefois il est indécent et malsain que le FPR cherche à récupérer à son profit l'holocauste rwandais pour légitimer son pouvoir illégal et justifier les crimes odieux qu'il commis pendant la guerre et qu'il continue d'organiser et à couvrir maintenant qu'il est au pouvoir.

Les organisateurs de ce génocide, de même que les responsables politiques, militaires et administratifs impliqués dans son organisation et son exécution, doivent être traduits devant ce tribunal international que les démocrates rwandais soutiennent sans réserve. Il serait injuste pour le peuple rwandais que les auteurs de crime odieux ne répondent pas de leurs actes devant la justice internationale.

ii) Les arrestations arbitraires et les exécutions sommaires instaurées par le régime FPR à Kigali constituent, de part son organisation méthodique et la volonté affichée de ses auteurs de venger le génocide anti-tutsi, de actes de génocide, devant se terminer en génocide anti-hutu si rien n'est fait pour arrêter ce programme funeste. Les responsables politiques et militaires du régime FPR qui ont programmé, exécuté et couvert ces actes de génocide, doivent également être traduits devant ce tribunal international.

5. DU GOUVERNEMENT FPR EN PLACE À KIGALI

Le gouvernement actuellement en place à Kigali est un gouvernement illégal dont l'existence découle uniquement de la victoire militaire du FPR. Ce gouvernement viole ostensiblement l'Accord de Paix d'Arusha, aussi bien dans son esprit et son contenu que dans les procédures y préconisées pour la mise en place des institutions de la transition Démocratique à Base Elargie.

---.Il rejette également toute forme de coup d'Etat, toute prise de pouvoir par la force comme contraire au système démocratique considéré comme fondement du pouvoir.

Cet Accord de Paix d'Arusha fait partie intégrante de la loi fondamentale rwandaise et s'impose à tous.

Le Gouvernement actuellement en place à Kigali n'a donc aucune légitimité et encore moins aucun droit de décider de quelle partie de l'Accord il faut appliquer et de quelle partie il faut violer. Du reste ce gouvernement est entièrement sous la tutelle de l'armée du FPR qui se livre impunément aux exactions de toutes sortes. Par contre il s'acharne à détruire les quelques acquis de la démocratisation en cautionnant l'émergence d'un Etat policier qui bloque l'exercice des libertés publiques et individuelles et s'adonne à des violations systématiques des droits de la personne. Ce faisant le Gouvernement actuellement en place à Kigali ne fait qu'aggraver le conflit rwandais en refusant toute recherche sérieuse d'un compromis politique solide. Eu égard à l'ampleur des violations de Droit de la personne et aux tentatives manifestes d'instauration d'une nouvelle dictature au Rwanda, il est du devoir des démocrates rwandais de dénoncer cette situation pernicieuse et de contrer cette fâcheuse dérive totalitaire de la même façon qu'ils ont lutté contre la dictature du général HABYALIMANA.

Conséquemment les Démocrates Rwandais, convaincus de l'impérieuse nécessité d'instaurer un véritable Etat de Droit au Rwanda, ne reconnaissent nullement ce gouvernement et ne sauraient lui servir de caution,. Ils préconisent la mise en place des institutions démocratiques et d'un véritable gouvernement de transition démocratique conformes à l'Accord de Paix d'Arusha.

6. RESPECT DE L'ACCORD DE PAIX D'ARUSHA ET DE SES PROTOCOLES CONSTITUTIFS.

Les négociations de Paix d'Arusha, prônées par l'opposition démocratique et largement soutenue par les pays de la sous région et de toute la communauté internationale, avait pour but de trouver une solution juste et équitable au conflit rwandais, dans le cadre d'un régime démocratique respectueux des Droits de l'Homme et décidé à promouvoir l'unité et la réconciliation nationale des Rwandais.

L'accord de Paix issu des négociations était articulé sur les principes directeurs ci-après :

1) La nécessité d'instaurer un Etat de Droit, de respecter le processus démocratique, le pluralisme politique, les droits de l'Homme ainsi que le refus de tout pouvoir issu d'un coup de force.

ii) L'instauration des Institutions Démocratiques et le partage du pouvoir entre toutes les forces politiques représentatives de l'opinion rwandaise, sans exclusion ni restriction et cela conformément aux Protocoles sur le Partage du Pouvoir.

iii) Les Réfugiés Rwandais jouissent d'un droit inaliénable à retourner sans conditions dans leur pays et à participer sans exclusion à toutes les activités de la vie nationale (cfr. Les Protocoles sur le Retour de Réfugiés Rwandais).

iv) *Le respect* ---l'intégrité du territoire nationale et la protection de la sécurité de toute la population doit se faire par l'intégration des éléments valables issus des deux forces combattantes sur base des critères définis de commun accord et s'effectuer sous contrôle international (cfr. Le Protocole sur l'intégration des Armées).

v) le respect des droits fondamentaux de la personne, notamment le droit à la vie, le droit à la propriété privée, le droit à rentrer ou à sortir de son pays sans restriction aucune.

vi) Le respect du libre exercice des libertés fondamentales de la personne, notamment la liberté de l'opinion, la liberté d'expression et la liberté d'association.

Les deux forces politico-militaires, à savoir le FPR et le MRND-CDR, qui disposent du monopole des moyens de violences, convaincues chacune de ses possibilités de d'acquérir et de conserver tout le pouvoir par la force militaire, ont multiplié les entraves aux négociations d'Arusha d'abord et ensuite à l'application de l'Accord de Paix issu de ces négociations. Le FPR et le tandem MRND-CDR partagent donc la terrible responsabilité d'avoir noyauté le Processus de Paix et partant d'avoir conduit le pays au désastre actuel.

Les démocrates rwandais sont convaincus que l'Accord de Paix d'Arusha constitue une base incontournable de toute solution juste et durable du conflit rwandais et fournit de réelles perspectives d'une véritable réconciliation nationale. Les démocrates rwandais préconisent donc une conférence internationale sur le Rwanda ayant pour objectif la définition des modalités pratiques de mise en œuvre de l'Accord de Paix d'Arusha, le retour à la Paix et à la Démocratie au Rwanda.

7. RETOUR ORGANISE DES REFUGIES RWANDAIS DANS LEUR PAYS

Le problème des réfugiés est au centre du conflit rwandais.

De 1959 à 1963, des milliers de Tutsi ont pris le chemin de l'exil pour fuir les troubles sanglants consécutifs à la Révolution sociale de 1959. Ce sont les descendants de ces réfugiés qui constituent l'ossature du FPR Inkotanyi. D'après le Haut Commissariat des Nations Unies aux réfugiés, les réfugiés rwandais étaient évalués à 480.000 à la fin de 1990, lors du déclenchement de la guerre. L'Accord de Paix d'Arusha reconnaît le droit inaliénable des réfugiés Rwandais de retourner dans leur pays. Cet accord fixe aussi les modalités pratiques de rapatriement des Réfugiés et de réinstallation des personnes déplacées.

Toutefois, à partir de juillet 1994, plus de 300.000 réfugiés sont rentrés en désordre au Rwanda pour y voler au secours de la victoire militaire du FPR. Ce retour massif et désordonné aggrave la situation d'insécurité qui prévaut dans le pays. D'une part ces anciens réfugiés se livrent à des actes de vengeance et de revanche envers des populations de l'ethnie hutu. D'autre part ils se livrent impunément à des opérations de squatterisation des biens appartenant aux réfugiés actuels et même à des personnes présentes. Il s'agit d'un banditisme politique qu'aucun gouvernement sérieux ne devrait tolérer, et encore moins couvrir.

Les démocrates Rwandais condamnent énergiquement ces violations graves des droits de l'homme et réclament la protection des biens et des personnes quelles que soient leurs appartenances ethniques ou politiques.

Par ailleurs d'Avril 1994 à maintenant, le Rwandais a connu un exode massif de réfugiés fuyant l'avancée des troupes du FPR et les exactions commises par ses combattants. On évalue actuellement à 2.500.000 le nombre de réfugiés rwandais de cette nouvelle vague. De plus il existe à l'intérieur du pays environ 1.000.000 de personnes déplacées. C'est comme si le FPR voulait vider de ses habitants les préfectures de Byumba, Kibungo et Kigali et les peupler uniquement d'anciens réfugiés tutsis. Dans ce cas il s'agirait d'une bipartition de fait du pays, conduisant à une ségrégation ethnique sur le plan foncier et politique. Une telle approche est inacceptable pour tout démocrate convaincu de la nécessité d'œuvrer en faveur de l'intégrité du territoire national et de l'unité des Rwandais.

Les Réfugiés Rwandais et les personnes déplacées vivent dans des conditions critiques et meurent de faim, de froid, d'épuisement et de maladie.

La mobilisation des pays amis et des organisations internationales d'assistance humanitaire permet de soulager leur misère et de pourvoir aux besoins primaires de survie. Cependant pareille situation ne leur permet guère de se situer par rapport à l'avenir et ni d'envisager une vie digne de ce nom.

La seule solution valide et durable à cet épineux problème consiste en un retour organisé des réfugiés dans leurs biens et en la garantie de sécurité et de libre exercice de leurs droits civiques et politiques dans le pays.

Les réfugiés rwandais d'aujourd'hui comme ceux d'hier, sont des réfugiés politiques et exigent des garanties politiques solides pour rentrer. En particulier l'existence d'un Etat de Droits respectueux des droits de l'Homme et un régime démocratique représentatif garant du pluralisme politique et social.

De façon concrète les Réfugiés Rwandais n'ont pas confiance au régime FPR actuellement en place à Kigali qui, à l'instar du régime défait, organise et couvre des assassinats politiques, des arrestations arbitraires, des exécutions sommaires et des massacres des populations civiles. Ils exigent l'ouverture des négociations entre le FPR et les forces politiques démocratiques en vue d'un compromis politique sur les modalités pratiques de mise en œuvre de l'Accord de Paix d'Arusha. Un tel compromis doit affirmer sans ambages le respect des libertés et droits fondamentaux de personne et d'égalité des Rwandais devant la loi.

Il doit garantir :

- le droit à la vie
- le droit à la propriété
- le droit d'association et d'expression
- le respect des droits de l'Homme
- le respect du pluralisme politique

- le partage du pouvoir
- l'intégration des éléments valides des deux forces combattantes
- le jugement des responsables politiques, administratifs et militaires de l'ancien régime et du FPR coupables des crimes de guerre, exécutions sommaires, d'assassinats politiques, de massacres des populations civiles et de génocides.

Sans garanties politiques satisfaisantes, il n'y aura pas de retour significatif des réfugiés et la crise politique ne pourra que s'aggraver.

Par ailleurs l'existence de milliers de réfugiés dans la sous région des Grands Lacs va aggraver la situation d'insécurité qui prévaut dans la sous région et favoriser l'éclosion de nouveaux foyers de tensions et de violences politiques.

Les démocrates Rwandais doivent œuvrer en faveur d'un compromis politique solide capable d'assurer le retour rapide et organisé de Réfugiés Rwandais dans leurs biens, le recouvrement de leurs droits civiques et politiques ainsi que leur intégration effective dans toutes les activités de la vie nationale.

8. RECONNAISSANCE DE L'OPPOSITION DEMOCRATIQUE

Le conflit rwandais est un conflit politique généré par le refus de partage du pouvoir de toutes les composantes de la société rwandaise. En conséquence il ne peut y avoir de solution durable de ce conflit qu'à travers l'instauration d'un régime démocratique permettant à chaque individu, à chaque groupe social, à chaque communauté de pensée et à chaque communauté d'intérêts de faire valoir ses droits ses droits, sans violences, et de fournir sa contribution à l'effort de Développement National.

L'avènement de la Démocratie avait stimulé l'éclosion d'une presse vivante et diversifiée, l'émergence des Associations de Défense des Droits de l'Homme et le développement des partis politiques. Dans ces conditions il était possible de débattre ouvertement des questions d'intérêt national et d'y trouver des solutions répondant à l'attente de la population.

Aujourd'hui le peuple rwandais est pris en otage par de blocs politico-militaires avides du pouvoir et peu soucieux du pays et de sa population.

A Goma, les tenants de l'ancien régime se cachent derrière les milliers de réfugiés et s'en servent souvent comme couvertures. Or ces réfugiés sont victimes à la fois des exactions des miliciens que des combattants du FPR..

A Kigali, le FPR se livre à des exactions de toutes sortes sous prétexte de venger les victimes du génocide. Or le génocide a été commis contre le peuple rwandais dans la globalité et le FPR n'a aucun droit de s'approprier ce douloureux événement pour couvrir ses propres crimes.

Du reste les victimes du génocide appartiennent aux partis d'opposition démocratique et non au FPR. Les partis d'opposition démocratique ont payé cher l'effort de changement de régime pour laisser le FPR récupérer le martyre des siens et s'en servir pour ériger une nouvelle dictature. L'ancien Ministre des Affaires Etrangères Mr NGULINZIRA Boniface principal artisan de l'Accord de Paix d'Arusha a payé de sa vie son engagement en faveur de la Paix.

Quel démocrate peut-il oublier les apports des Ministres **GATABAZI Félicien**, **UWILINGIYIMANA Agathe**, **NZAMURAMBAHGO Frédéric** et **NDASINGWA Landoald** en faveur de la Paix et de la Démocratie au Rwanda ? Mr **GAPYISI Emmanuel**, Président du MDR en préfecture de Gikongoro et Mr **KAVARUGAANDA Joseph** ? Président de la Cour Constitutionnelle, ont été tué à cause de leur engagement sans failles en faveur Paix et de la Démocratie au Rwanda.

Le pourrissement actuel de la politique rwandaise résulte de la capitulation et de l'étouffement de l'opposition démocratique rwandaise. Les démocrates rescapés des massacres et des assassinats politiques doivent à nouveau se mobiliser afin d'assurer le retour à la légalité, l'arrêt des violences massives des Droits de la personne, l'émergence d'une bonne gouvernance démocratique et le retour des réfugiés dans leurs biens et en toute sécurité.

L'opposition démocratique constitue une voie de passage obligé pour neutraliser les deux blocs politico-militaires et rétablir l'ordre et la sécurité au Rwanda. Du fait qu'elle exprime les attentes des larges couches de la population. Cette opposition démocratique, que d'aucuns qualifient de 3^{ème} Force, constitue en fait la principale force politique Rwandaise, dans un système démocratique libéré des violences politiques.

9. NOTRE DECISION

Le peuple rwandais a terriblement souffert des luttes meurtrières pour le pouvoir. Il a besoin d'un projet de société, axé sur la Démocratie, la Paix et le Progrès social. Les signataires de cette Déclaration et ceux qui y adhèrent par la suite, s'engagent à soutenir et à mettre en œuvre ce projet. A cet effet nous créons une Association générale des Démocrates Rwandais, dénommée « UNION DEMOCRATIQUE RWANDAISE ». Cette union démocratique est ouverte aux personnes physiques ou morales rwandaises qui souscrivent à cet objectif, acceptent et respectent ses statuts ainsi que son règlement d'ordre intérieur. Elle vise à prévenir et à conjurer de risquer de nouveaux affrontements sanglants et à faire prévaloir les perspectives d'un règlement politique du conflit rwandais.

Il s'agit de fournir aux forces politiques, sociales et morales rwandaises engagées en faveur de la Démocratie, de la Paix et du Progrès Social au Rwanda un cadre approprié et efficient de rencontres et d'échange. Il s'agit aussi d'une invitation à entreprendre des actions déterminées en faveur d'un retour rapide à la sécurité et à la stabilité au Rwanda, contre l'aventurisme et la dictature. Il s'agit enfin d'offrir à la masse silencieuse, victime des luttes insensées pour le pouvoir, l'occasion, l'occasion de faire entendre son point de vue et de se libérer de l'emprise des blocs militaires, à la solde d'aventuriers avides uniquement du pouvoir.

L'Union Démocratique Rwandaise n'admet pas en son sein des associations ou des personnes physiques responsables ou suspectes des violations des Droits de la Personne, en particulier du génocide et d'autres crimes contre l'humanité. De même elle n'accepte pas ceux qui prêchent l'ethnisme et le régionalisme et autres idéologies divisionnistes ou antidémocratiques.

Par contre Union Démocratique Rwandaise est décidée à nouer des relations de travail avec toute organisation à caractère politique ou associative qui milite en faveur de la Démocratie, de la Paix et du Progrès social au Rwanda, notamment les associations de Défense des Droits de la Personne ou de Promotion de la Démocratie.

10. Notre Programme

Notre programme politique sera axé sur les actions prioritaires ci-après :

1. Relancer le processus de Paix par la reconnaissance et le respect par tous les protagonistes du conflit rwandais de l'Accord de Paix d'Arusha, base incontournable de tout règlement juste et durable du conflit rwandais.
2. Organiser une conférence internationale sur le Rwanda pour déterminer les modalités pratiques de mise en œuvre de l'Accord de Paix d'Arusha.
3. Mettre en place un tribunal international chargé de juger les responsables du génocide et de crimes contre l'humanité commis au Rwanda.
4. Poursuivre en justice tous les auteurs de crimes de sang et tous les responsables de violation des Droits de la Personne.
5. Instituer une Commission Vérité composée de personnalités internationales connues pour leur probité et leur souci de vérité, destinée à faire toute la lumière sur ce qui s'est passé au Rwanda.
6. Organiser la mise en place des Institutions de transition démocratique.
7. Relancer le processus de démocratisation de la vie politique rwandaise.
8. Garantir l'exercice des libertés collectives et individuelles au Rwanda.
9. Désarmer les milices et faire rentrer les militaires dans les casernes ou dans les zones de cantonnement.
10. Mettre en place une force internationale devant assurer la sécurité des personnes et des biens.
11. Organiser et encadrer le retour des Réfugiés et des Personnes déplacées dans leurs biens.
12. Procéder à un recensement général de la population
13. Promouvoir l'exercice des Droits de la Personne
14. Libérer les biens meubles, immobiliers et fonciers occupés par des squatters et les rendre à leurs propriétaires ou ayants droit.
15. Promouvoir une démocratie participative et l'émergence d'une société civile plurielle.
16. Installer un observatoire des Droits de l'Homme, avec un personnel international compétent, en nombre suffisant et disposant de moyens adéquats pour couvrir tout le territoire national.
17. Construire à Kigali un Mémorial destiné à perpétuer le souvenir des Martyrs de la Démocratie. Un cimetière national accueillera les restes des victimes de guerre, des assassinats politiques, des massacres et du génocide.
18. Créer un Fonds d'Entraide destiné à secourir et indemniser les victimes des assassinats politiques, des massacres, du génocide et de la guerre.

19 Etablir un plan de reconstruction nationale, cibler les priorités et organiser une table ronde de bailleurs de fonds pour le financement des activités urgentes, notamment la remise en état des infrastructures de santé, d'éducation, de communications et de développement rural. Fournir aux agriculteurs des intrants agricoles, de l'outillage, des semences et du petit bétail.

20. Promouvoir la décentralisation des prises de décision et des moyens de développement au niveau de collectivités locales et assurer à celles-ci l'indépendance et le droit d'initiatives nécessaires.

11. Notre devise

Démocratie

Paix

Progrès

Le

Rwanda

Vivra

Fait à Paris, le 05.11.1994

Pour l'Union Démocratique Rwandaise

Dr. Nsengiyaremye Dismas
Ancien Premier ministre du Rwanda
(Sé)

Adresse de Contact :

Tél : (33-1) 48.08.45.33

Fax : (33-1) 43.74.12.86